



**DIPLOME INTER- UNIVERSITAIRE DE  
MÉDECINE FŒTALE  
2007-2008**

**Responsables:**

**Marseille :** Pr Claude d'ERCOLE  
Pr Florence BRETTELLE

**Montpellier :** Pr Pierre BOULOT

**Nice :** Pr André BONGAIN  
Dr Sophie LOIZEAU

**ENSEIGNEMENT**

**Lieu et dates d'enseignement:**

*La durée de l'enseignement théorique est de 100h réparties en 3 semaines.*

- du 28 janvier au 1er février (Marseille)
- du 17 mars au 21 mars (Nice)
- du 19 mai au 23 mai (Montpellier)

**Renseignements**

- Secrétariat Pr D'ERCOLE  
Tél : 04 91 96 46 72 / 04 91 96 48 53
- Secrétariat Pr BOULOT  
Tél : 04 67 33 64 86
- Secrétariat Pr BONGAIN  
Tél : 04 92 03 61 05

**Programme synthétique:**

**Enseignement Théorique:**

- Génétique / Cytogénétique
- Embryologie
- Foetopathologie
- Imagerie ( Echo, IRM, scanner, Rx )
- Prise en charge obstétricale
- Prise en charge pédiatrique
- Aspects psychologiques et éthiques
- Aspects organisationnels

**Enseignement Pratique:**

*Stage pratique dans un centre multidisciplinaire de diagnostic prénatal et de médecine fœtale d'au moins 20 vacations*

*ou participations à des réunions de centres multidisciplinaires*

**INSCRIPTIONS**

**Conditions d'inscription:**

- Etudiants du 3ème cycle spécialisés ayant validé la 2ème année de l'une des spécialités suivantes: gynécologie - obstétrique, pédiatrie, chirurgie pédiatrique, radiologie et imagerie médicale, génétique, biologie.
- Médecins titulaires de l'une des spécialités suivantes: gynécologie - obstétrique, pédiatrie, chirurgie pédiatrique, radiologie et imagerie médicale, génétique, biologie
- Médecins de PMI
- Médecins étrangers justifiant du même niveau d'étude après accord du responsable
- Les sages femmes

**Dates d'inscription:**

*A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007*

**Tarif d'inscription:**

*Etudiant 3ème cycle: 152 Euros  
Autres: 610 Euros*

## **MODALITES D'INSCRIPTION:**

**Pour l'année 2006-2007, les inscriptions auront lieu sur Marseille ou Montpellier uniquement**

**1) Demande d'autorisations écrite**  
auprès de:

- Professeur C. D'ERCOLE

Service de Gynécologie Obstétrique  
Hôpital NORD 15 Chemin des Bourrelly  
13915 Marseille cedex 20

Tél: 04 91 96 46 72 fax : 04 91 96 46 96

Email : Claude.D'ercole@mail.ap-hm.fr

Ou

- Professeur P. BOULOT

Fédération des Services de Gynécologie  
Obstétrique

Hôpital Arnaud de Villeneuve

271 Avenue Doyen Gastaud Giraud

34295 Montpellier cedex 5

Tél: 04 67 33 64 86 Fax: 04 67 33 64 68

Email : pierre.boulot@chu-montpellier.fr

Ou

- Professeur André BONGAIN

Service gynéco-Obstétrique

Hôpital de l'Archet II

151 route de St Antoine de Ginestiere

06200 Nice

Tél : 04 92 03 61 05

Email : abongain@yahoo.fr

sophy.loizeau@free.fr

**2) Inscription** après accord du  
Pr D'ERCOLE, du Pr BOULOT ou  
du Pr BONGAIN.

Retirer le dossier d'inscription à:

- Scolarité Bureau des DU, Faculté de  
Médecine de Marseille

27 Boulevard Jean Moulin

13385 Marseille cedex 5

Tél: 04 91 32 43 25 / 04 91 32 44 38

Ou

- Division de la Scolarité

Université de Montpellier I – Faculté de  
Médecine

2, rue de l'Ecole de Médecine

34060 Montpellier cedex 1

tél : 04 67 60 10 45 fax : 04 67 60 10 2

## **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DIPLÔME:**

L'examen comprend:

- Epreuve écrite anonyme d'une durée de 2h notée de 0 à 20 (coefficient 2). La correction de ces épreuves est assurée par le jury national. Le candidat ayant obtenu une note égale à 20/40 est déclaré admissible. L'admissibilité n'est valable que pour l'année universitaire en cours, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le coordonnateur du DIU sur justification motivant l'absence aux épreuves orales. Dans ce cas le candidat conserve l'acquis de son admissibilité pour l'année universitaire suivante (sous réserve de l'inscription et paiement des droits).

- Mémoire noté de 0 à 20 (coefficient 1)
- Un stage pratique dans un des centres multidisciplinaire de diagnostic prénatal et de médecine fœtale

Les candidats ayant obtenu la moyenne à l'épreuve écrite et au mémoire ainsi que la validation des vacances sont déclarés admis

. Une seule session annuelle